

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le

14 MAI 2012

Direction des Ressources Humaines

Sous-direction de la modernisation et
de la gestion statutaires

Bureau de la modernisation et de la gestion
statutaires des personnels contractuels,
des personnels d'exploitation et des personnels maritimes

Le Ministre

à

Liste des destinataires in fine

Affaire suivie par : Sylvie FERNANDES
Sylvie.fernandes@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 61 91 Fax : 01 40 81 61 21

Objet : promotions 2012 des ouvriers des parcs et ateliers (OPA)

P.J. : - 1 annexe technique
- 2 tableaux promotions
- 2 tableaux notification enveloppes

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, l'annexe technique relative aux promotions au titre de 2012 des OPA ainsi que la notification des plafonds d'enveloppes de promotion.

Le montant des enveloppes est calculé sur la base de 1% d'une partie de la masse salariale 2011 des OPA constituée du salaire de base, de la prime d'ancienneté et de la prime de rendement.

Dans l'attente de définir de nouvelles classifications et de nouveaux modes de gestion liés à la révision du décret n° 65-382 du 21 mai 1965 régissant les OPA, les règles de promotion existantes sont maintenues en considérant que la priorité doit être donnée au respect de l'enveloppe notifiée. Il est rappelé que les promotions de compagnon à maître-compagnon « retraitable » sont prises dans le montant de l'enveloppe.

En tant qu'autorité de gestion, vous continuez d'assurer la gestion des promotions des OPA MADSLD. A ce titre, vous voudrez bien solliciter les propositions de promotion des organismes d'accueil, sur la base des présentes instructions. Vous veillerez à leur communiquer la liste des agents remplissant les conditions réglementaires et leur apporterez votre appui pour toute question complémentaire. Les propositions seront examinées dans les CCOPA locales où les organismes d'accueil en tant qu'autorité d'emploi seront représentés en qualité d'expert. Vous les solliciterez afin qu'ils vous désignent les experts concernés.

Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les Préfets de régions et de départements

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France (DRIEAIF)

Directions interdépartementales des routes (DIR)

Directions interrégionales de la mer (DIRM)

Directions départementales des territoires (DDT)

Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)

Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement Outre-Mer (DEAL)

Directions de la mer (DM)

Direction de la mer sud océan indien (DM SOI)

Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre et Miquelon (DTAM)

Services de la navigation

Centres d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF)

Centre d'études des tunnels (CETU)

Centre national des ponts de secours (CNPS)

Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)

Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)

Centres d'études techniques de l'équipement (CETE)

Pour information

Responsables de zone de gouvernance

Département des relations sociales (DRH/RS)

Département de la coordination des ressources humaines de l'AC (DRH/CRHAC)

Bureau du budget de personnel (DRH/PPS2)

Monsieur le secrétaire général du syndicat national des ouvriers des parcs et ateliers de l'équipement et de l'environnement (CGT)

Monsieur le secrétaire général du syndicat national des personnels techniques, d'ateliers et de travaux de l'Etat et des collectivités territoriales (FO)

Monsieur le secrétaire général de l'union fédérale équipement (UFE-CFDT)